

 L'INTERVIEW DU MOIS : PIERRE-OLIVIER LEFEBVRE

« La personne âgée veut un logement fait pour elle, mais pas fait exprès pour elle »



PIERRE-OLIVIER LEFEBVRE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS, APPELLE LES POUVOIRS PUBLICS... ET CHACUN D'ENTRE NOUS À NE PLUS CONSIDÉRER LES PERSONNES ÂGÉES COMME UN « GROUPE HOMOGENÈME » MAIS À LES CONSIDÉRER DANS LEUR DIVERSITÉ D'ÂGE, DE MOYENS ET DE CAPACITÉS.



PIERRE-OLIVIER LEFEBVRE
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU
RÉSEAU FRANCOPHONE
DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

L'habitat communautaire ou regroupé semble aujourd'hui en plein développement. Ces dispositifs signeront-ils pour vous la fin des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ?

Pierre-Olivier Lefebvre : Je ne le pense pas. Ces nouvelles gammes permettront au contraire de ne plus opposer domicile et vie collective. Le développement de cette complémentarité de l'offre de logement sur les territoires est très positif. Chacun pourra choisir son lieu d'habitation en fonction de ses contraintes, de ses moyens et de ses aspirations. Et cette liberté est essentielle pour être heureux dans son environnement. Ce parcours résidentiel est par ailleurs intéressant dans la mesure où il prend en considération l'ensemble des publics âgés. Je connais des personnes âgées qui ne sont pas allées en Ehpad parce que des habitats alternatifs leur ont été proposés. Nous commençons à voir émerger la compréhension qu'il n'y a pas LA personne âgée mais DES personnes âgées dans leur diversité d'âge, de moyens et de capacités. L'accompagnement en Ehpad est une bonne solution lorsqu'elle est choisie et acceptée par la personne âgée elle-même. Ce sera en revanche un échec si elle s'impose par défaut ou si elle est dictée uniquement par les proches.

La pauvreté se développe parmi les personnes âgées. Ce phénomène a-t-il été suffisamment anticipé, notamment pour faire face aux nécessaires adaptations du logement ?

P-O L : La France ne sait pas anticiper et malheureusement, les plus pauvres ne font pas exception. Nombreux sont ceux qui ont une représentation globale des retraités - une classe d'âge considérée comme plutôt aisée -, en omettant de s'intéresser aux très fortes disparités. Or comme disait Coluche, « les pauvres vont être contents de savoir qu'ils habitent un pays riche » ! Les moins fortunés souffrent donc à un double titre : ils sont catalogués comme des privilégiés tout en étant considérés comme des poids pour la société. Et c'est précisément ce manque d'anticipation qui renvoie à la représentation qu'il y a dans notre pays des personnes qui sont « de trop » en plus de ne pas être riches. Cesser de regarder les personnes âgées comme un groupe homogène est un véritable défi de société. Ce travail de compréhension doit absolument être entrepris afin que nous puissions imaginer et mettre en place des solutions qui rééquilibrent la solidarité.

Le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées a publié en novembre dernier un rapport qui identifie « Cinq conditions nécessaires à la mise en



CHACUN POURRA CHOISIR SON LIEU D'HABITATION EN FONCTION DE SES CONTRAINTES, DE SES MOYENS ET DE SES ASPIRATIONS.

œuvre du Logement d'abord »¹. En partagez-vous les conclusions ?

P-O L : Oui bien sûr même si je suis plus dubitatif sur la mise en œuvre de ces conditions. Par ailleurs, je ne suis pas sûr que les plus âgés soient prioritaires au sein des publics les plus pauvres. Comme pour les autres politiques de solidarité, les âgés symbolisent encore trop souvent le passé d'où le choix de privilégier les plus jeunes alors qu'opposer les générations entre elles est une erreur majeure. Pour revenir au rapport, la condition 3 - travailler à la mise à disposition de logements abordables pour tous - est intéressante car elle pose la question de l'anticipation et rappelle l'impératif de travailler ces questions en amont pour éviter les ruptures cumulatives : la fin de la vie professionnelle, la disparition des repères sociaux et la perte du logement. Des personnes âgées sont certes, plus souvent, en sous-occupation de logement mais si nous leur proposons de quitter un T5 pour un T2, loué 200 euros plus cher, nous courrons à l'échec. Des solutions restent à inventer pour que les logements sociaux préservent leur capacité de solidarité. Je suis confiant car les

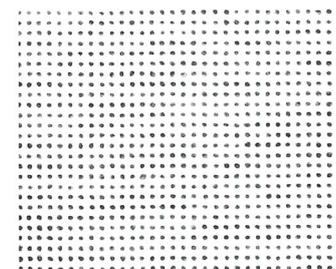
bailleurs savent se montrer créatifs et ils sont de plus en plus nombreux à adopter une approche globale qui au-delà de la localisation, intègre par exemple le développement durable pour faire baisser le coût des charges. A nous de les aider en les formant aux enjeux et à la diversité du vieillissement. Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés s'y emploie : nous travaillons avec des acteurs de l'Union sociale pour l'habitat (USH), mais aussi avec les bailleurs locaux qui le souhaitent.

La loi Elan n'impose plus qu'un quota de 20% de logements accessibles. N'est-ce pas un mauvais signal adressé aux personnes en perte d'autonomie ?

P-O L : Je n'en suis pas certain... L'obligation de logements accessibles renchérit le coût de sortie des logements tout en étant focalisé sur le seul handicap moteur. Il faut privilégier un travail plus en finesse pour rendre l'habitat progressif et adaptable. Proposer des salles de bains uniformément blanches avec des barres d'appui et des sièges de douche déjà installés fait fuir les personnes âgées. Et il faut reconnaître que la



L'OBLIGATION DE LOGEMENTS ACCESSIBLES RENCHÉRIT LE COÛT DE SORTIE DES LOGEMENTS TOUT EN ÉTANT FOCALISÉ SUR LE SEUL HANDICAP MOTEUR. IL FAUT PRIVILÉGIER UN TRAVAIL PLUS EN FINESSE POUR RENDRE L'HABITAT PROGRESSIF ET ADAPTABLE.



¹ RAPPORT DISPONIBLE SUR [HTTP://WWW.HCLPD.GOUV.FR](http://www.hclpd.gouv.fr)

→ SUIVE PAGE 18.

représentation d'un risque qui reste finalement hypothétique est difficilement enviable.... De la même manière, pourquoi vouloir cantonner les personnes âgées au rez-de-chaussée : n'ont-elles plus le droit de voir le soleil ? Prévoir un mur où accrocher la barre d'appui est positif, la poser avant que le besoin soit exprimé est triste ! La personne âgée veut un logement fait pour elle, mais pas fait exprès pour elle, en la renvoyant à une possible incapacité.

Y-a-t-il une innovation en matière de logements que vous souhaiteriez partager avec nous ?

P-O L : Je citerai deux démarches. Celle de la ville de Rennes qui sensibilise à la fois les acteurs de l'habitat et de l'aménagement urbain aux zones favorables au vieillissement. Des cartographies très complètes ont notamment été réalisées à l'échelle des quartiers pour proposer un environnement urbain permettant aux personnes retraitées d'accéder, dans un périmètre de 300 à 500 mètres, aux commerces, aux services de soins et aux transports en commun. Rennes a ainsi su créer les conditions



TRAVAILLER ENSEMBLE
SUR LA LOCALISATION,
L'AMÉLIORATION ET
MÊME L'AFFECTATION
DES LOGEMENTS
SOCIAUX. TOUTES CES
RÉPONSES CONCOURENT
À UN MIEUX VIVRE
ENSEMBLE.



de la réussite en travaillant le lien entre le « *dedans* » et le « *dehors* ». Je citerai également l'exemple de la métropole de Dijon qui a intégré dans son Programme local de l'habitat et son plan local d'urbanisme intercommunal une gamme d'offres qui va de l'adaptation du logement au repositionnement des Ehpad dans la centralité de la ville en passant par la mise en oeuvre du programme Sérénitis. Elaboré par Orvitis, ce programme offre des solutions adaptées à chaque situation :

- ★ des logements centralisés avec conciergerie ;
- ★ de l'habitat individuel regroupé en logement social avec un accompagnement dédié ;
- ★ de l'habitat encadré pour un petit nombre de personnes âgées en perte d'autonomie...

Ces deux démarches illustrent le travail d'anticipation évoqué précédemment. Je pourrais également citer la charte signée entre le CCAS de la ville d'Angers et l'ensemble des bailleurs afin de travailler ensemble sur la localisation, l'amélioration et même l'affectation des logements sociaux. Toutes ces réponses concourent à un mieux vivre ensemble. ♦

Présentation du RFVAA

En 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins de leurs aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

Depuis sa création en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'attache à développer la démarche « Villes Amies des Aînés » au niveau francophone afin de mieux répondre aux défis de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires urbains.

Le réseau promeut la démarche Villes Amies des Aînés (VADA) au niveau francophone et encourage un mode de travail transversal, la citoyenneté des âgés ainsi que la lutte contre l'âgisme.

Cette démarche se décline en huit thématiques de travail :

- ★ espaces extérieurs et bâtiments ;
- ★ transports et mobilité ;

- ★ habitat ;
- ★ information et communication ;
- ★ lien social et solidarité ;
- ★ culture et loisirs ;
- ★ participation citoyenne et emploi ;
- ★ autonomie, services et soins.

Le RFVAA organise des colloques régionaux et nationaux, propose des journées de formation et lance, chaque année, un concours afin de mettre en avant les initiatives des collectivités et de leurs partenaires. Le Réseau diffuse également des fiches « *retour d'expérience* » valorisant les actions des adhérents et publie une collection de fascicules thématiques appelée « *Les Essentiels Amis des Aînés* ».

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés compte près de 130 adhérents en France métropolitaine, en Belgique, en Suisse, à la Réunion, en Martinique et en Andorre. Il est présidé par François Rebsamen.

Plus d'informations sur <http://www.villesamiesdesaines-rf.fr>